

MAROC

Mission de suivi des Projets pour le Secteur de l'Energie

10-26 novembre 2008

Aide Mémoire

INTRODUCTION

Dates et objectifs de la mission

A la demande du gouvernement du Maroc, une mission de la Banque mondiale dirigée par Silvia Pariente-David, Experte dans le domaine de l'énergie et composée de Michael Hamaide et Ilhem Baghdadli, Spécialistes de l'énergie, de Gérard Petit, Expert en gestion des risques de prix pétroliers ainsi que de Ana Ramirez, consultante, s'est rendue à Rabat du 10 au 26 novembre 2008. La mission avait pour objectifs d'entreprendre :

- 1- La préparation du second Projet de Politique de Développement pour le Secteur de l'Energie (PPDE2)
- 2- Les travaux d'assistance technique liés à la préparation du PPDE2 : étude sur la stratégie d'approvisionnement et les options à basse teneur en carbone, travaux sur la révision des formules de prix et sur la restructuration du secteur électrique
- 3- La revue de la stratégie de gestion des risques de prix dans le secteur de l'énergie
- 4- Le lancement des travaux relatifs aux Fonds climatiques
- 5- Le suivi du projet d'appui à l'ONE (Office national de l'Electricité)

Organisation de la mission et remerciements

L'agenda de la mission a été organisé par Khadija Sebbata et Ana Ramirez avec le concours du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Ministère des Affaires Economiques Générales (MAEG) et du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE). La mission a été reçue en audience par Monsieur Nizar Baraka, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Affaires économiques et générales, Madame Amina Benkhadra, Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement et Monsieur Abdeltif Loudyi, Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances. La mission tient à remercier les cadres du MAEG, du MEF et du MEMEE pour l'excellente préparation de cette mission et la richesse des discussions menées. Le programme de la mission est annexé à cet aide mémoire pour information.

RESUMES DES DISCUSSIONS TECHNIQUES

Préparation du PPDE2

Trois séries d'actions ont été entreprises durant le premier PPDE : 1-des actions visant à renforcer la sécurité énergétique dans un cadre de développement durable ; 2-des mesures visant

à améliorer la compétitivité de l'économie marocaine et du secteur de l'énergie ; 3-des initiatives visant à faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique énergétique et de communication (voir Figure1 pour un résumé des principaux progrès enregistrés sous ces trois composantes).



Figure 1- Résumé des principaux progrès enregistrés durant le PPDE1

Le bilan des développements enregistrés depuis le passage du premier PPDE au Conseil d'Administration de la Banque mondiale est positif comme en témoigne l'aide mémoire du 8-12 septembre 2008. Parmi les progrès les plus appréciés du côté de la Banque mondiale, notons :

- le lancement du Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) qui identifie les actions clés à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années pour assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique du pays ;
- l'augmentation des prix de certains produits pétroliers ;
- l'harmonisation des règles de stockage de sécurité avec les pratiques européennes ;
- l'élimination de la commercialisation des essences plombées et du diesel 10 000 ppm, qui seront respectivement remplacés par du super sans plomb et du diesel 50 ppm.

Comme signalé dans la lettre d'annonce de la mission du côté de la Banque mondiale, les progrès attendus d'ici l'évaluation d'un prochain PPDE sont les suivants :

- l'évaluation des risques de prix que le budget du Maroc est en train d'assumer à travers sa politique de compensation des prix pétroliers ;
- la mise en place d'une formule des prix pétroliers transparente, efficace et socialement soutenable, réduisant fortement les subventions ;

- la réalisation d'une note de politique examinant la faisabilité d'un renforcement des technologies à basse teneur en carbone ;
- une révision de la loi du secteur électrique reflétant les nouveaux consensus sur l'évolution attendue de la structure du marché ;
- l'approbation par son Conseil d'Administration d'un plan de redressement de l'ONE ;
- la rédaction des décrets d'application des lois sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Des discussions techniques ont été lancées sur chacun des ces six sujets et les premiers progrès seront évalués en janvier 2009. Comme en témoigne le rapport d'étapes envoyé par Monsieur Nizar Baraka, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, à Monsieur Mats Karlsson, Directeur des Opérations de la Banque mondiale pour la Région Maghreb, le 1^{er} décembre 2008, le Gouvernement du Maroc a aussi fait un bilan positif du PPDE1.

Durant la mission et dans la lettre reçue depuis, le Gouvernement du Maroc a formellement requis la préparation d'un deuxième PPDE dont l'enveloppe devrait être d'au moins 100 millions de dollars américains. En outre, les actions que le Gouvernement du Maroc souhaite particulièrement promouvoir dans le cadre de cette opération concernent les sujets suivants :

- la réorganisation du secteur électrique (et clarification du rôle et statut de l'ONE), en vue d'une performance accrue du secteur ;
- l'opérationnalisation du Fonds Energie ;
- la mise en œuvre du PNAP, en particulier par la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté ;
- la gestion des risques de prix dans le secteur de l'énergie ;
- l'amélioration des politiques de prix de l'électricité et des produits pétroliers.

Pour appuyer au mieux les travaux de préparation du PPDE2, le Gouvernement a exprimé le souhait d'un appui technique dans les domaines suivants :

- révision de la formule des prix des produits pétroliers
- organisation du secteur électrique : organisation du marché de gros, rôles et responsabilités de chacun des acteurs, contractualisation entre acteurs et type de PPA le plus adapté, organisation de la fonction régulation, etc.
- mise en place du cadre institutionnel pour la promotion de la maîtrise de l'énergie : restructuration du CDER, structuration du Fonds pour la maîtrise de l'énergie, rôle des Entreprises de Service énergétiques (ESE) pour accompagner l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Comme nous vous en avons informé par courrier, l'équipe énergie a initié les démarches nécessaires pour mobiliser cet appui technique.

En vue de la révision de la matrice du PPDE et de la préparation d'un calendrier de travail pour la préparation du PPDE2, le Comité de pilotage doit se réunir avant la fin de l'année pour discuter des actions à couvrir par le PPDE2. Il est prévu qu'une brève note soit ensuite adressée à la Banque mondiale.

Gestion des risques de prix dans le secteur de l'énergie

La gestion des risques de prix dans le secteur de l'énergie s'inscrit dans le cadre d'une approche globale de gestion des risques. Cette démarche, qui s'intéresse aux secteurs de l'agriculture et de l'énergie, s'articule en trois étapes :

- 1) le recensement des risques susceptibles d'affecter le Maroc et la sélection, par le gouvernement, des risques à prendre en charge dans la stratégie globale ;
- 2) le développement d'une stratégie globale de gestion des risques et d'un plan d'actions détaillant les instruments nécessaires et les capacités requises pour une prise en charge efficace des principaux risques (catastrophiques et prix) liés aux secteurs de l'agriculture et de l'énergie ;
- 3) la mise en œuvre de ladite stratégie en développant les investissements requis en termes de capacité, d'instruments financiers, d'infrastructures ou de technologies.

Le niveau de fluctuation des prix pétroliers qui a été enregistré cette année (voir graphique 1) impose une meilleure gestion des risques de prix. Le Gouvernement du Maroc a demandé à la Banque mondiale une assistance technique pour identifier les instruments les plus adaptés à une meilleure gestion des risques de prix dans le secteur de l'énergie. L'impact de la fluctuation des prix pétroliers est en effet très fort au Maroc qui est fortement dépendant des importations pétrolières pour ses approvisionnements énergétiques. Cet impact s'est traduit par une sous-évaluation des provisions faites par le gouvernement pour compenser les prix des produits pétroliers. Le poids écrasant de la compensation est passé de 0.25 % du PIB en 2004 à plus de 4.5% cette année. Le coût d'opportunité est critique (35 milliards DHM). Les problèmes posés par le niveau de volatilité enregistré cette année sont majeurs puisqu'ils ont remis en cause la capacité de l'Etat à budgéter le coût de la compensation. En outre, l'évolution future des prix est difficile à entrevoir, ce qui pose la question de la soutenabilité de la politique de compensation à relativement court terme.



Graphique 1 – Evolution du prix du Brent de janvier 2007 à novembre 2008

La gestion de risques de prix doit se faire au moyen d'instruments de divers horizons (voir Figure 2). Les instruments de court terme sont nombreux et incluent des interventions sur les marchés physiques et futurs, le recours à des options, à des opérations de gré à gré et à des outils de couverture partiel. A plus long terme, il s'agit de réaliser les investissements qui permettent de diversifier le bouquet énergétique, en particulier grâce au développement des énergies renouvelables, et d'améliorer l'efficacité énergétique, soit grâce à des équipements plus performants soit par changement de procédés de fabrication ou de comportement.



Figure 2 – Instruments de gestion de risques de prix

Durant la mission, l'équipe de la Banque mondiale a été amenée à faire la revue d'une stratégie pilote initiée par le MEF. Etant donné la nature des informations, cet aide-mémoire ne comporte pas les détails de cette stratégie. Il est toutefois important de noter que la mission a confirmé au MEF la pertinence de l'intervention publique impliquée par la stratégie pilote, signalé ses faiblesses relatives, suggéré des améliorations concrètes et des critères d'évaluation du pilote. Un compte rendu technique des discussions engagées durant cette mission sera adressé au Secrétaire général du MEF d'ici au 15 décembre.

Le travail entrepris sera complété très prochainement par une revue détaillée des principes de tarification du pétrole, l'identification des segments de marché où le budget du Maroc est le plus exposé ainsi que les horizons et instruments d'intervention souhaitables. Les travaux concernant la tarification de l'électricité sont couverts dans le projet d'appui à l'ONE (voir section ci-dessous).

Fonds Climatiques

Un atelier interministériel présidé par le MAEG s'est tenu à Rabat le lundi 17 novembre 2008 pour permettre à la Banque africaine de Développement et à la Banque mondiale d'informer les participants des modalités de financement prévues par les Fonds Climatiques (Fonds de Technologies Propres, FTP et Fonds Stratégique pour le Climat, FSC). Les financements prévus

au titre de ces fonds concernent à la fois les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Les critères d'éligibilité des investissements publics ou privés ont été présentés durant l'atelier. A travers des FTP, la Banque africaine de Développement et la Banque mondiale peuvent contribuer au financement d'investissements en technologies propres, facilitant ainsi l'exécution des stratégies nationales existantes. Les critères utilisés pour évaluer les projets d'investissements sont les suivants :

- Les réductions potentielles en émissions de gaz à effet de serre. Les réductions potentielles en émissions de gaz à effet de serre seront calculées comme étant le produit des économies d'énergie et de l'intensité en CO2 de la technologie utilisée à la marge pour un combustible donné. Si l'investissement est pour une substitution d'une forme d'énergie par une autre de moindre contenu en carbone, le calcul des réductions d'émissions de CO2 se fera directement. Par ailleurs, le calcul sera aussi fait de la réduction d'émissions de CO2 obtenue par dollar du FTP investi.
- Le potentiel démonstratif en jeu. Ce potentiel peut être mesuré par la capacité de transfert et de déploiement de la technologie à d'autres secteurs, régions, pays ainsi que les émissions évitées (en termes absolus et relatifs). Les technologies promues doivent transformer les marchés en encourageant le développement durable. Elles seront évaluées selon trois scénarios : i- les émissions projetées en l'absence de financement FTP, ii- les réductions d'émissions directement attendues des financements FTP, iii- les réductions supplémentaires si les projets cofinancés par le FTP sont répliqués dans l'ensemble du secteur.
- L'impact sur le développement économique. L'impact sur le développement économique sera mesuré par trois critères : i- les gains d'efficacité potentiels mesurés en termes de réductions de l'intensité énergétique du PIB; ii- l'accélération des objectifs de développement du millénaire et iii- les avantages induits à long terme grâce à l'amélioration de l'environnement.
- La capacité de mise en œuvre des projets. Les projets doivent : i- utiliser des technologies viables techniquement et prêtes à être commercialisées à une échelle significative, ii- s'inscrire dans un cadre institutionnel et réglementaire favorisant les technologies à faible intensité en carbone, iii- encourager le développement du secteur privé.
- La valeur ajoutée du financement FTP sur la viabilité des investissements considérés. Le FTP permettra la réalisation de projets qui n'auraient pas pu voir le jour du fait de rendements négatifs ou insuffisants ou de risques trop élevés. En outre, le FTP pourra permettre d'accélérer la réalisation de projets déjà rentables.

Comme indiqué aux participants, le FTP donnera priorité aux projets ayant le plus d'impact sur la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle nationale et pourra aussi financer des initiatives régionales. Parmi les technologies éligibles, citons par exemple, la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique (tel que le remplacement des chaudières par des chaudières plus performantes), le renforcement de réseaux électriques pour permettre la mise en service de capacités de production à faible intensité en carbone (par exemple développement d'interconnexions entre marchés régionaux pour partager les productions à partir d'énergies renouvelables), la promotion du transport en commun, etc.

Un plan pour permettre de mobiliser le financement FTP a été discuté et est présenté en Annexe.

Suivi du projet d'appui à l'ONE

Durant son séjour, une partie de la mission a pu se rendre au siège de l'ONE pour présenter en personne la passation des responsabilités de supervision du projet de Madame Pariente-David à Monsieur Hamaide. A cette occasion, la mission a également effectué un premier examen de l'état d'avancement des dossiers en attente d'une mission de supervision plus conséquente, probablement vers le mois de février prochain.

Marchés portant sur les équipements

- L'ONE a confirmé une première demande de paiement direct pour le marché lampes LBC, soumise au bureau de Rabat de la Banque quelques jours auparavant.
- L'échéance pour la soumission d'offres pour le marché salle des marchés devrait, elle, arriver à son terme et le succès de l'appel d'offres devrait pouvoir être bientôt évalué. Enfin, la mission a demandé que l'ONE communique rapidement le statut du dossier Base de données éolienne, sur lequel la Banque n'a noté aucune activité apparente.

Marchés portants sur l'assistance technique

- L'ONE a confirmé qu'une signature de contrat avec IED-Riesing pour le Plan VER devrait être obtenue d'ici le 20 novembre.
- Par ailleurs, la mission a donné son feu vert pour que l'avis d'appel à manifestation d'intérêt pour l'Etude de tarification puisse être lancé. Au cas où les termes de référence devraient être changés substantiellement du fait du retard pris, ils devront être à nouveau soumis à la Non Objection de la Banque. La mission a encouragé l'ONE à agir sur ce dernier point dans les plus brefs délais.
- L'ONE a pu rassurer la mission sur le fait que le processus de sélection pour le marché Achats et approvisionnement n'avait pas été abandonné. Il a été convenu qu'un nouvel avis d'appel à manifestation d'intérêt, que la mission a suggéré de modifier au besoin pour refléter les leçons tirées du premier appel à manifestation d'intérêt, qui s'était soldé par un résultat inadéquat, ainsi que les nouveaux développements éventuels venus altérer les termes de référence originaux, soit lancé après avoir obtenu la non Objection de la Banque. En parallèle, une mise à jour des termes de référence sera effectuée.
- En ce qui concerne l'Assistance à la contractualisation, sur laquelle aucun élément neuf n'a pu être obtenu, la mission a invité l'ONE à évaluer et communiquer très rapidement à la Banque la priorité ou non qu'elle lui donne à ce stade. Il est, en effet, important de confirmer la nécessité ou non de garder cette composante (et pour quel montant), particulièrement au vu des besoins de financement potentiellement plus élevés de l'Etude tarifaire. Une réallocation des fonds de l'Assistance à la contractualisation à l'Etude tarifaire serait, en effet, bienvenue, tandis que la première pourrait être éventuellement financée un peu plus tard durant le projet, si d'éventuels surplus se dégagent.

Marchés de travaux

Le principal sujet sur lequel se sont focalisées les discussions touchait aux clauses de conciliation dans les documents types d'appels d'offres de la Banque. A ce sujet, la mission a pu clarifier de nombreux points semblant encore une source de confusion. Par ailleurs, l'ONE a indiqué que le processus de sélection pour la majorité des marchés de travaux pouvait démarrer dans les semaines qui viennent, à condition que tous les derniers points contentieux touchant aux documents types d'appels d'offres aient pu être résolus. Au terme de l'entrevue, seules quelques questions spécifiques restaient encore à clarifier ou à convenir, que la mission s'est engagée à relayer à son responsable des passations de marchés pour avis:

- Comment résoudre la tension entre, d'une part, le souhait de l'ONE de ne pas voir sa capacité et son besoin de pouvoir résilier promptement des contrats défaillants (à ses yeux une nécessité opérationnelle clé) pris en otage par un processus de conciliation et, d'autre part, les directives et exigences de la Banque pour ce type de contrat.
- Comment adapter les documents d'appels d'offres pour que l'ONE soit assurée de bénéficier des exonérations douanières (et des économies qu'elles représentent) annoncées d'ici le printemps, tout en étant conscient du fait que le calendrier précis et la liste exacte des biens éligibles restent incertains à ce jour, et tout en respectant le souhait d'évaluer les offres financières sur base d'un prix DDP (et à défaut de pouvoir identifier la part du prix d'un équipement donné par un soumissionnaire qui soit issue des droits de douane)

Enfin, la mission s'est réjouie d'apprendre que des négociations avec le Gouvernement étaient en cours sur les détails précis d'un relèvement tarifaire, dont l'entrée en vigueur pourrait être pour janvier 2009. Cette action devrait apporter un modeste soulagement à la situation financière de l'ONE, restant néanmoins toujours fort difficile, et constituerait un premier pas dans le sens d'un plan d'actions de restructuration financière plus large du secteur, toujours à définir.

PROCHAINES ETAPES

Comme convenu avec le Gouvernement du Maroc, les prochaines missions qui seront organisées pour assurer le suivi des différents volets du travail sont les suivantes :

- Du 15 au 19 décembre 2008 une mission de la Banque mondiale permettra le suivi des travaux relatifs au Fonds Technologies Propres ainsi que le lancement de l'assistance technique sur les prix pétroliers et la restructuration du secteur électrique, ainsi que pour la structuration du Fonds pour la maîtrise de l'énergie. La mission Fonds Climatiques sera coordonnée avec une équipe de la Banque africaine de Développement et aura pour objet la réalisation du plan d'investissement en technologies propres.
- A partir de la mi-janvier 2009 (dates exactes à confirmer), une mission de la Banque mondiale sera organisée pour assurer la pré-évaluation du PPDE2 et le suivi du travail relatif à la stratégie de gestion des risques de prix dans le secteur de l'énergie et des autres travaux d'assistance technique.
- Le suivi du projet d'appui à l'ONE (Office National de l'Electricité) s'effectuera selon les procédures habituelles de supervision (mission de supervision prévue pour février 2009).

Annexe 1

Programme de la mission Energie

Lundi 10 novembre

Ministère des Affaires économiques & générales :

Chargée de mission : Mademoiselle Benchekroun

Atelier Technique sur la Gestion des Risques Catastrophiques

Mardi 11 novembre

Ministère de l'Economie et des Finances :

Secrétariat général : Monsieur Loudyi - Secrétaire général

Direction du Budget : Monsieur Bennani – Directeur

Direction du Trésor et des Finances extérieures : Monsieur Chorfi - Directeur

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement :

Direction de l'Observatoire : Madame Aherdane - Directeur

Direction de l'Electricité et de l'énergie : Monsieur El Hafidi - Directeur

Direction des Carburants : Monsieur Al Aoufir - Directeur

Mercredi 12 novembre

Ministère de l'Economie et des Finances :

Direction des Etudes et des Prévisions financières : Monsieur Chafiki – Directeur

Direction des Assurances et de la Prévoyance sociale : Monsieur El Barki – Directeur

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement :

Direction de l'Electricité et de l'Energie : Monsieur El Hafidi - Directeur

Commission Européenne :

Jeudi 13 novembre

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement :

Direction de l'Observatoire : Madame Aherdane - Directeur

Direction des Prix Carburants : Monsieur Bousselman – Directeur

Direction de l'Electricité : Monsieur El Hafidi – Directeur

Office National de l'Electricité :

Vendredi 14 novembre

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement :

Direction de l'Observatoire : Madame Aherdane - Directeur

Ministère de l'Economie et des Finances :

Secrétariat général : Monsieur Loudyi - Secrétaire général

Mercredi 19 novembre

Ministère de l'Economie et des Finances : Journée de travail technique

Secrétariat général : Monsieur Loudyi - Secrétaire général

Direction du Budget : Monsieur Bennani – Directeur

Direction des Marchés Financiers: Monsieur Jouahri

Jeudi 20 novembre

Ministère de l'Economie et des Finances

Direction des Marchés financiers: Monsieur Jouahri

Akwa Group Maroc:

Monsieur Wakrim – Vice-Président

Total Maroc:

Monsieur Gosse – Administrateur-Directeur général

Vendredi 21 novembre

Ministère de l'Economie et des Finances

Direction des Finances Internationales : Monsieur Jouahri

SAMIR

Ministère de l'Economie et des Finances :

Secrétariat général : Monsieur Loudyi - Secrétaire général

Direction du Budget : Monsieur Bennani – Directeur

Ministère des Affaires économiques & générales :

Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires économiques & générales– Monsieur Baraka

Chargée de mission : Mademoiselle Benchekroun

Lundi 24 novembre

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement :

Direction de l'Observatoire : Madame Aherdane - Directeur

Mardi 25 novembre

Ministère des Affaires économiques & générales :

Ministre délégué délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires économiques & générales – Monsieur Baraka

Chargée de mission : Mademoiselle Benchekroun

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement :

Direction de l'Observatoire : Madame Aherdane - Directeur

Annexe 2

Fonds de Technologies Propres Plan d'actions prioritaires pour la préparation du plan d'investissements du Gouvernement du Maroc

Ilhem Baghdadli, MNSSD - BM

25 novembre 08

Etape 1 : Les Ministères clés désignent leurs points focaux
L'étape 1 se fait entre le 26/ 11/08 et le 01/12/08

Etape 2 : Les points focaux de chaque Ministère

- constituent, par définition, le comité technique de préparation du plan d'investissements du Gouvernement du Maroc,
- identifient la liste des projets d'investissements en discussion dans leur ministère, qui sont susceptibles de satisfaire les critères d'éligibilité du Fonds de Technologies propres (voir annexe),
- développent une fiche pour expliquer comment chaque projet d'investissements répond aux critères d'éligibilité du FTP– si besoin, ils demandent à la Banque mondiale et à la BAD.,
- font valider la liste de projets par leur Ministère de tutelle,
- envoient au MAEG la liste validée.

L'étape 2 se fait entre le 01/12/08 et le 10/12/08

Etape 3 : Les points focaux des différents Ministères présentent leur liste de projets d'investissements lors d'une réunion interministérielle organisée par le MAEG avec le support d'une équipe conjointe de la Banque africaine de Développement et de la Banque mondiale et en présence si possible du cabinet de consultants international (financé sur fonds ESMAP) qui aidera les points focaux à finaliser les projets retenus suite à ladite réunion.

L'étape 3 est lancée le 15/12/08

Etape 4 : Le cabinet de consultants international, assisté si nécessaire de consultants locaux, développe et met au format requis les projets retenus pour chaque Ministère et il établit le plan d'investissements corollaire.

L'étape 4 se fait entre le 15/12/08 et le 10/01/09

Etape 5 : Le plan d'investissements est soumis à la validation du gouvernement.

L'étape 5 se fait entre le 10/01/09 et le 13/01/09 (dates à confirmer)

Etape 6 : Le plan d'investissements du gouvernement est amendé et validé par l'équipe conjointe de la Banque africaine de Développement et de la Banque mondiale.

L'étape 6 se fait le 14/01/09 et le 15/01/09 (dates à confirmer)

Etape 7 : Le plan d'investissements du gouvernement validé par l'équipe conjointe de la Banque africaine de Développement et de la Banque mondiale est présenté au FTP.

Date à confirmer

Etape 8 : Le FTP sélectionne les plans d'investissements qui répondent le mieux aux critères de sélection.